COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_24-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6
Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/24 - Budget primitif 2026 : budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Vu la délibération 2023/36 du 13 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 abrégée pour le budget principal et le budget logements sociaux ;
Après avoir entendu les propositions budgétaires 2026,

La question du déclassement du village de vacances de Pierrefitte est posée. En effet, le village de vacances a été déclassé au regard de la taxe foncière, ce qui amène à une baisse d'environ 30 000 euros de recettes sur le budget 2026. Une procédure, sous la forme d'un appel à concurrence, a été lancée par le Syndicat Le Lac de Vassivière pour une reprise d'activité du village de vacances à long terme.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la commune, tel que présenté et arrêté en équilibre comme suit :

	Dépenses	**Recettes**
Section d'investissement :	**473 745.33 €**	**473 745.33 €**
Section de fonctionnement :	**555 452.15 €**	**555 452.15 €**

PRECISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature budgétaire M57 abrégée.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.